



S'asseoir dans l'espace public

Panorama autour du séjour urbain

Mathieu Pochon
Thomas Schweizer

**Fussverkehr Schweiz**
Fachverband der FussgängerInnen

Mobilité piétonne
Association suisse des piétons

TABLE DES MATIÈRES

1	Contexte et objectifs	1
2	Fonctions	2
3	Usagers et usages	5
4	Espace et environnement	11
5	Infrastructure	13
6	Synthèse	16
7	Références	17

IMPRESSUM

S'asseoir dans l'espace public

Panorama autour du séjour urbain

Mobilité piétonne
Klosbachstrasse 48
CH - 8032 Zurich
043 488 40 30
www.mobilitepietonne.ch
info@mobilitepietonne.ch

Mathieu Pochon
Thomas Schweizer

© Photos Mobilité piétonne
(sauf mention contraire)

En couverture: Zone de rencontre
«Stadt Lounge» du Bleicheli. St. Gall,
Raiffeisenplatz.

Zurich, décembre 2012

Les piétons ne se déplacent pas seulement dans l'espace public, ils y séjournent également. Cette distinction importante implique un rapport à l'espace différent, puisque celui-ci peut aussi être vécu comme une destination en soi, comme un lieu à vivre et pas seulement à traverser. Pour des raisons tant physiologiques que personnelles, chacune et chacun passe une partie de sa journée dans des positions diverses: debout, assis, couché. De ce point de vue, le mobilier urbain se profile comme un ensemble d'éléments cruciaux dans l'expérience de l'espace public pour les piétons, toutes classes d'âge confondues. Le banc public, emblème du séjour urbain, apporte à ses utilisateurs aussi bien la possibilité de se reposer, de manger ou encore d'attendre le bus: en bref, il sert notre mobilité et offre un accès à la ville.

1 CONTEXTE ET OBJECTIFS

Le séjour urbain est rendu possible par ce qui est communément appelé le mobilier urbain, en particulier par les bancs publics. Il permet aux piétons de s'arrêter, de s'asseoir et de pratiquer différentes activités dans l'espace public. En offrant cette possibilité de séjour, le banc public contribue au capital de mobilité de ses utilisateurs, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Pour une grande partie d'entre elles, un déplacement demande un effort important et nécessite donc des pauses régulières. D'autre part, le banc apporte une multitude de fonctions qui donnent une nette plus-value à l'espace public, que ce soit en termes d'urbanité (favorisation des contacts sociaux), de qualité de vie ou de mobilité (le banc public comme équipement de mobilité). Le banc public fait finalement figure de bien culturel et de symbole fort dans l'imaginaire populaire.

Malgré ses nombreuses vertus, la thématique du séjour urbain est encore très largement traitée de manière ponctuelle, sans concept ni vision globale. Les différents acteurs (autorités, exploitants de transports publics, urbanistes, etc.) en tiennent généralement compte dans des aménagements ponctuels (par exemple celui des arrêts de bus), mais il est rare qu'une vision soit développée à l'échelle d'un quartier ou d'une ville. À l'inverse, il semble même que, dans les cas où la question du séjour urbain est réellement prise en compte, il s'agisse en fait d'une démarche « négative », visant par exemple à retirer ou à rendre inconfortables des bancs utilisés par des groupes « nuisibles » (sans-abris, toxicomanes, noctambules, etc.). Par ailleurs, le séjour urbain est encore très peu documenté et encore moins réglementé. Il constitue de plus un thème complexe, faisant intervenir de nombreuses dimensions. Ce manque de visibilité et de lisibilité fait figure d'obstacle pour les autorités et les urbanistes.

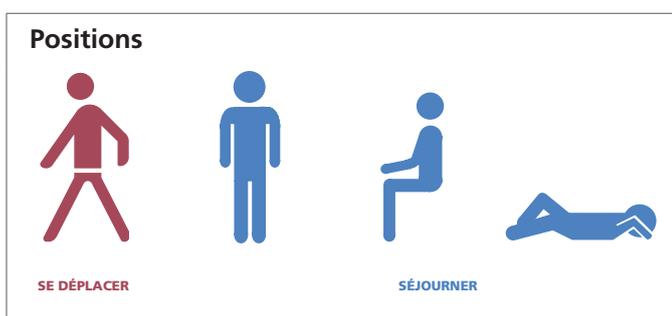
Face à ce constat, Mobilité piétonne souhaite sensibiliser autorités et urbanistes, en proposant un panorama autour du séjour dans l'espace public. Celui-ci est présenté dans ce document à travers quatre thématiques connexes principales: « fonctions », « usagers et usages », « espace et environnement » et « infrastructure ». Ces dimensions s'interpénètrent mais seront ici utiles pour montrer la diversité qui englobe le séjour urbain. Pour terminer, des pistes seront évoquées pour encourager une (ré-)insertion intelligente du banc public dans le paysage urbain au sein d'une planification intégrée.

2 FONCTIONS

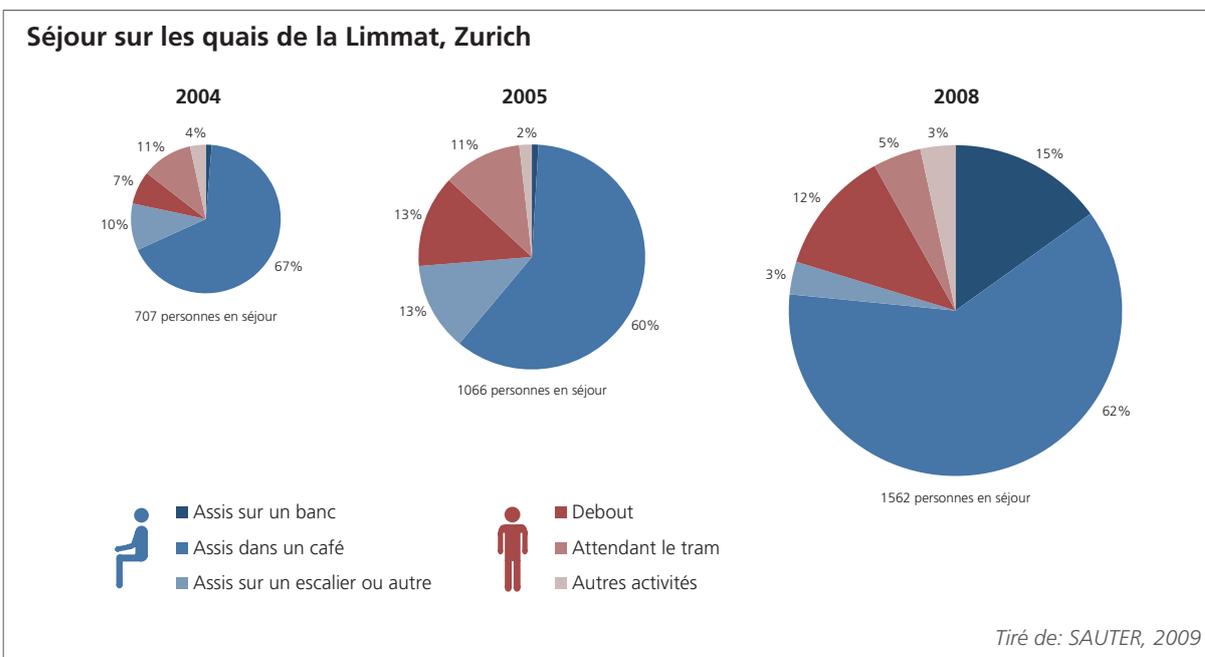
Décrire et comprendre le séjour urbain requiert une première approche sur les caractéristiques et la fonction de celui-ci. Quelles sont les fonctions du séjour urbain et, par extension, celles du banc public? Qu'apporte celui-ci à ses utilisateurs? Quels rôles jouent séjour et bancs publics dans la qualité des espaces publics? Ces questions d'apparence simple et naïve amènent pourtant des réponses aussi nombreuses que diversifiées.

ERGONOMIE ET MOBILITÉ

Dans l'espace public, les piétons qui ne se déplacent pas privilégient différentes positions : debout, assis et parfois couché. Chacune d'elle peut s'avérer plus ou moins confortable et/ou nécessaire selon les personnes, les situations et les activités envisagées. Par exemple, dans une gare, lieu caractérisé par l'attente, on cherchera parfois à reposer son corps en s'asseyant un instant. Pourtant, en l'absence de places assises, si les jeunes ne voient généralement pas d'inconvénient à s'asseoir par terre, du moins du point de vue physique, les personnes âgées sont contraintes à rester debout ou à s'appuyer contre une barrière ou une paroi.



En tant qu'élément du mobilier urbain, la fonction primaire du banc public (au sens large) est d'autoriser aux usagers la position assise, voire couchée, et ainsi de procurer un certain degré de confort sur une durée variable. Un espace public dénué de cette possibilité devient hostile, voire inaccessible pour les personnes incapables de se tenir debout sur une longue durée. Pour celles-ci avant tout, cette fonction primaire contribue à leur capital de mobilité, au même titre qu'une canne par exemple.



Dans la pratique du séjour urbain, la position assise est la plus fréquemment utilisée. Une étude du sociologue Daniel Sauter montre par exemple que, sur les quais de la Limmat à Zurich, par les beaux jours de mai, environ 80% des personnes séjournant dans l'espace public sont assises (voir ci-dessus). L'étude montre aussi que le type de séjour pratiqué dépend notamment de la conception de l'espace public et de son mobilier urbain. Les quais de la Limmat ont en effet subi d'importantes modifications avec la fermeture au

trafic motorisé de transit en septembre 2004, et, en 2006, avec des travaux de réaménagement (élargissement des surfaces dédiées aux piétons, réaménagement des stations de tramway en faveur des personnes à mobilité réduite, aménagement d'une nouvelle place de 600 m², etc.). Le réaménagement des quais, qui a notamment multiplié le nombre de places assises sur des bancs publics, a eu une influence positive notoire pour les piétons. Entre 2004 et 2008, leur nombre a ainsi augmenté de 17%, alors que le nombre de personnes «en séjour» a plus que doublé. Par ailleurs, la quantité et la qualité de l'infrastructure à disposition jouent un rôle important: la mise en place de bancs publics a conduit à une forte utilisation de ces derniers (la part de personnes en séjour assises sur des bancs publics est passée de 1% à 15% entre 2005 et 2008).

L'aménagement de l'espace public et du mobilier urbain à disposition offre une gamme d'appropriation plus ou moins large aux usagers. Comme le montrent les photos 1 à 4, ceux-ci auront des pratiques différentes selon des critères sociaux ou physiques (âge, niveau de vie et d'éducation) et selon la qualité et la quantité de places assises.



1 Zurich, gare centrale



2 Zurich, quai de la Limmat



3 Winterthur, Steinberggasse



4 Baden, Schmiedeplatz

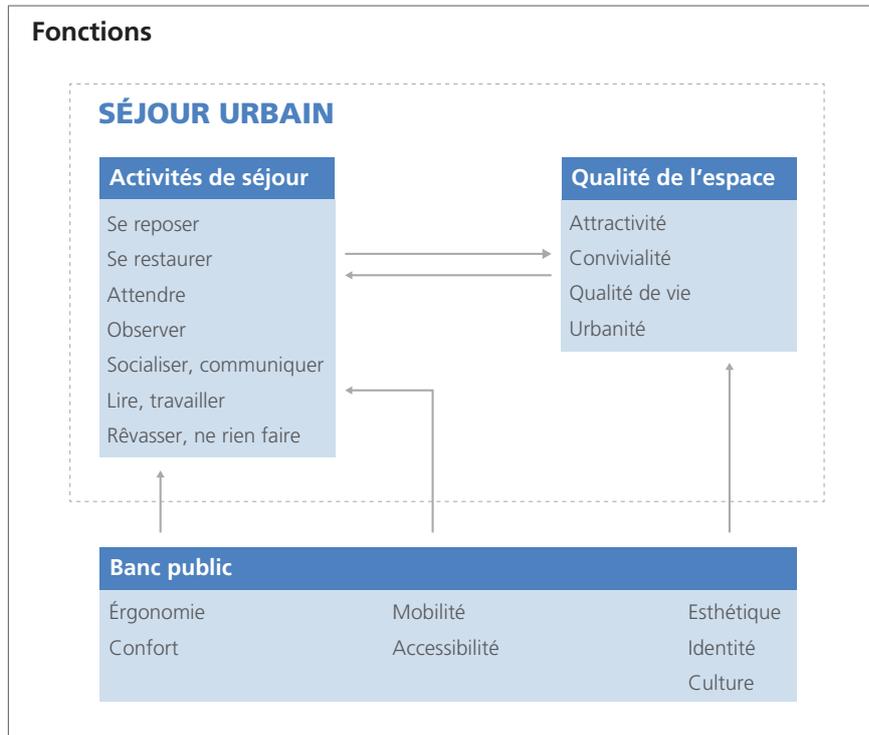
ACTIVITÉS ASSOCIÉES ET FONCTIONS DU SÉJOUR URBAIN

Le séjour dans l'espace public peut se caractériser selon différents critères interdépendants, dont les principaux sont listés ici:

- Position et posture: debout, appuyé, assis, couché
- Type de place assise ou de support: banc public, muret, escalier, oeuvre d'art, autre élément de mobilier urbain, sur le sol
- Durée du séjour
- Activité: se reposer, se restaurer, attendre, observer, socialiser, communiquer, lire, travailler, rêvasser, ne rien faire
- Nombre de personnes

Ainsi, le séjour se concrétise notamment par un grand nombre d'activités énoncées ici que le banc public rend possible ou du moins plus agréable et facile d'accès aux usagers. C'est en effet grâce à son ergonomie et au confort qu'il procure qu'il remplit une grande variété de fonctions associées. Le diagramme suivant

schématise les différentes fonctions et vertus du séjour urbain et du banc public. Ce dernier, de par ses fonctions principales d'ergonomie et d'accessibilité, est l'outil du séjour urbain et des activités qu'il sous-tend. Celles-ci comprennent également le „rien-faire“, le *farniente*, qui suppose un relâchement physique et psychique du corps presque impossible dans la position debout. La pratique du séjour urbain et la diversité qu'il véhicule (usagers, activités, mobilier) permet à l'espace public de gagner en convivialité, en qualité de vie, en urbanité et en attractivité. Cette plus-value augmente elle-même la qualité du séjour et se complète par des fonctions indépendantes du banc public alliant esthétique, identité et culture. En tant qu'élément de décor et symbole du paysage urbain, voire comme oeuvre d'art, il participe en effet au plaisir de l'oeil ainsi qu'à la lisibilité de l'espace.



Bien évidemment, un banc public peut cumuler de nombreuses fonctions en autorisant diverses activités et en s'adressant à des personnes d'âges ou d'horizons différents. Ainsi, sur la photo 5, sur le même banc, un jeune homme lit un livre, un homme mange un sandwich et une famille profite du banc pour faire une pause et discuter en cours de promenade. À l'arrière, un groupe de jeunes filles a préféré s'asseoir de manière plus informelle dans l'herbe pour discuter.

Le banc public s'associe aussi à d'autres activités, comme le montre la photo 6 avec ce jeu d'échecs en plein air. Il permet ici aux passants d'observer la partie qui se joue et de socialiser, ce qui contribue à la convivialité et à l'urbanité de l'espace public. Finalement, la présence de bancs publics sur les places et aux abords des rues commerçantes contribue à la vitalité économique des petits et moyens commerces.



5 Zurich, Pestalozziwiese, Bahnhofstrasse



6 Berne, Place fédérale

3 USAGERS ET USAGES

En évoquant la diversité des activités liées au séjour urbain et des fonctions du banc public, la variété des usagers eux-mêmes et de leurs besoins a été esquissée. Plusieurs questions se posent de ce point de vue. En premier lieu, qui sont les usagers et qui est demandeur en places assises ? En second lieu, quels sont les besoins des différents groupes d'usagers en matière de séjour ? Et, finalement, quels usages font-ils de l'espace public et de ses possibilités de séjour ?

Pour répondre à ces questions, nous différencions les principaux usagers selon deux critères importants: tout d'abord par les compétences de mobilité et la capacité d'appropriation et, dans un deuxième temps, par les différentes activités qui caractérisent des groupes d'usagers définis. Nous traitons ensuite séparément des autres usagers qui occupent l'espace public (mendiants, marginaux), ainsi que du séjour urbain de masse et des *happenings*.

COMPÉTENCES ET APPROPRIATION

Les compétences de mobilité et d'appropriation du mobilier urbain ne sont pas réparties de manière égale entre tous les usagers. L'âge, la condition physique ou le handicap jouent en effet un rôle de ce point de vue, de même que le niveau de vie et l'éducation. Les catégories d'usagers énoncées par la norme VSS SN 640 070 (Trafic piétonnier) peuvent être reprises ici, en y ajoutant les parents avec enfants et en regroupant les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite en une seule catégorie. Les adultes sans handicap particulier n'ont pas de besoins spécifiques liés à leurs compétences de mobilité, celles-ci étant supposées complètes. Leur appropriation du mobilier urbain est néanmoins réduite par rapport aux enfants et aux adolescents, pour des raisons liées notamment à l'âge et à l'éducation. Chacune des catégories évoquées est brièvement décrite en précisant les principaux lieux et besoins qui lui sont spécifiques.

PARENTS AVEC ENFANTS

Dans l'espace public, les parents avec enfants (en bas âge) ont des besoins spécifiques en matière de séjour. Par exemple, en se rendant à la place de jeu du quartier, ils apprécieront de pouvoir s'asseoir afin de surveiller leur enfant, tout en discutant avec d'autres parents ou en pratiquant une activité accessoire (lecture, ...).

Pour cette catégorie d'usagers, l'espace public doit à la fois offrir un caractère ludique (sécurisé) et des possibilités de séjour pour les parents, comme l'illustrent les photos 7 et 8.

Lieux: places de jeux, itinéraires de promenade, quartiers d'habitation

Besoins: possibilité de surveiller (vue), environnement de qualité



7 Winterthur, Kirchplatz



8 Berne, Westside

ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS

Même lorsqu'ils sont en âge de se déplacer seuls, les enfants n'ont pas encore accumulé toutes les compétences de mobilité nécessaires pour être entièrement indépendants en termes de mobilité. Par ailleurs, ils ont une perception et un rapport à l'espace différent des adultes. S'asseoir par terre pour jouer ne leur pose par exemple aucun problème (voir photo 9). Les lieux d'attente (école, arrêt de bus) doivent permettre un séjour sécurisé (bancs pas trop près de la chaussée, etc.). Finalement, les quartiers d'habitation doivent idéalement offrir un environnement de jeu sécurisé aux enfants, par exemple par la modération du trafic (voir photo 10).

Lieux: écoles, places de jeux, arrêts de bus, quartiers d'habitation

Besoins: sécurité, environnement de qualité



9 Neuenhof (AG), Kappelstrasse



10 Hedingen (ZH), Katakacker

ADOLESCENTS

Le banc public est un point de rencontre et joue de ce point de vue un rôle important pour les adolescents. Ceux-ci passent en effet une grande partie de leur temps dans l'espace public et y séjournent généralement davantage que d'autres catégories d'utilisateurs, la plupart du temps en groupe (voir photo 11). Par ailleurs, les adolescents ont une grande capacité d'appropriation du mobilier urbain. Il n'est par exemple pas rare qu'ils s'assoient sur le dossier des bancs publics ou directement sur le sol (voir photo 12). Leur comportement de groupe pouvant parfois déranger d'autres utilisateurs, l'aménagement est parfois fait de telle manière qu'il empêche des regroupements importants de jeunes.

Lieux: écoles, gares et arrêts de bus, parcs, quartiers d'habitation, centres commerciaux, lieux peu fréquentés ou moins visibles

Besoins: environnement attractif, infrastructure flexible autorisant une utilisation détournée et une appropriation



11 Zurich, gare de Stadelhofen



12 Berne, place fédérale

PERSONNES ÂGÉES / À MOBILITÉ RÉDUITE

Les personnes âgées ou à mobilité réduite ont acquis un certain nombre de compétences de mobilité mais la réduction de leurs capacités physiques en fait un groupe très demandeur en possibilités de séjour (voir photo 13). Parcourir de longues distances sans faire de pause leur demande des efforts considérables et la disposition régulière de bancs publics est de ce point de vue nécessaire. Par ailleurs, ce groupe d'usagers a un faible potentiel d'appropriation du mobilier urbain, et la conception de ce dernier doit donc en tenir compte en favorisant un accès et une ergonomie suffisante.

Lieux: quartiers d'habitation, itinéraires de promenade, abords des commerces de première nécessité

Besoins: disposition régulière, ergonomie, accès facilité, possibilité d'observation



13 Bregenz (Autriche)



14 Seon (AG)

GROUPES DÉFINIS PAR DES ACTIVITÉS

Les usagers se distinguent également par certaines activités qui impliquent des localisations et des besoins spécifiques. Ainsi, nous distinguons ici quatre catégories principales: les utilisateurs des transports publics, la clientèle commerciale, les touristes et les promeneurs. Celles-ci peuvent bien entendu comprendre des représentants des catégories présentées précédemment, avec leurs compétences et capacités d'appropriation propres (parents avec enfants, enfants non accompagnés, adolescents, personnes âgées / à mobilité réduite).

UTILISATEURS DES TRANSPORTS PUBLICS

Les utilisateurs des transports publics, qui comprennent des représentants de toutes les catégories d'âge et donc de toutes les compétences de mobilité, forment un groupe important. Le séjour obligatoire aux gares et arrêts de bus implique une demande importante en places assises qui fait parfois défaut (voir photo 15). De plus, une protection contre les intempéries est nécessaire, notamment si l'attente peut être longue (voir photo 16).

Lieux: gares, arrêts de bus

Besoins: sécurité, protection contre les intempéries



15 Zurich, gare de Stadelhofen



16 Bienne, place centrale

CLIENTÈLE COMMERCIALE

Les activités commerciales s'associent à différents types d'utilisateurs demandeurs en possibilités de séjour.

En premier lieu, les clients de *take-away* recherchent à midi des places assises si possible équipées d'une table pour y manger. Lorsque la demande dépasse l'offre, il n'est pas rare de voir ces pique-niqueurs investir les marches d'escaliers et les parcs (voir photo 17), impliquant parfois aussi un problème de „littering“.

Par ailleurs, les clients de commerces et de services publics sont également demandeurs en places assises, en particulier le samedi et en dehors des heures de travail, quand les rues commerciales et les abords de centres commerciaux sont très fréquentés (voir photo 18). Les places assises sont aussi bienvenues en attendant l'ouverture des magasins.

Lieux: aux abords des commerces et services importants

Besoins: offre de séjour permettant la restauration (places de pique-nique, poubelles)



17 Lausanne, place de la Louve



18 St. Gall, Marktgasse

TOURISTES

Les touristes ont des besoins en séjour s'apparentant à ceux de la clientèle commerciale. Pourtant, ils passent aussi une grande partie de leur temps à flâner, à visiter et à évoluer dans l'espace public. Comme ils se déplacent beaucoup, ils ont d'autant plus besoin de pouvoir s'arrêter pour faire une pause, s'orienter ou encore manger (voir photo 19). Par ailleurs, les hauts-lieux urbains, les parcs ou encore les points de vue sont autant d'espaces très fréquentés par les touristes, qui apprécient de pouvoir s'y asseoir et admirer l'environnement qui les entoure (voir photo 20).

Lieux: centre historique, parcs, lieux d'intérêt particulier, points de vue, interfaces de transport, terrasses de cafés ou de restaurants

Besoins: informations d'orientation à proximité, qualité du paysage, offre de restauration



19 Lausanne, place de la Palud



20 Sienne, Piazza del Campo

PROMENEURS

Quand les beaux jours arrivent, les promeneurs se font de plus en plus nombreux. Il s'agit-là d'une clientèle importante en matière de bancs publics, notamment dans les espaces verts, le long des quais au bord des lacs et des rivières. et sur les itinéraires de promenade en général (voir photos 21 et 22). L'équilibre entre ombre et soleil joue également un rôle pour ces usagers qui pratiquent parfois un séjour prolongé.

Lieux: itinéraires de promenade, points de vues, parcs, bords de lacs et de rivières

Besoins: disposition régulière, équilibre ombre/soleil



21 Baden, rives de la Limmat



22 Château-d'Oex, Grand'Rue
Photo: Joël Vetter

PRINCIPAUX TYPES DE SÉJOUR

Après avoir passé en revue ces principaux groupes d'usagers et leurs spécificités, nous pouvons mettre ceux-ci en lien avec les activités et fonctions évoquées précédemment. Le tableau suivant donne les principaux types de séjour recherché (sans toutefois exclure les autres) par les différents groupes d'usagers définis.

		Groupes d'usagers spécifiques				Groupes définis par leur activité			
		Parents avec enfants	Enfants non accompagnés	Adolescents	Personnes âgées / à mobilité réduite	Utilisateurs des transports publics	Clientèle commerciale	Touristes	Promeneurs
Principaux types de séjour recherchés	Se reposer				x		x	x	x
	Se restaurer			x			x	x	x
	Attendre		x	x	x	x	x		
	Observer	x	x	x	x	x		x	x
	Socialiser	x	x	x	x				x
	Lire							x	x
	Rêvasser				x			x	x

USAGERS ET PRATIQUES MALVENU-E-S

Les groupes d'usagers évoqués jusqu'ici ont une pratique perçue positivement de l'espace public. Leur présence ou leurs activités sont généralement bienvenues et contribuent en principe à la qualité de vie, à l'urbanité et à l'attractivité des espaces publics. Pourtant, il existe aussi des groupes dont la présence ou les activités peuvent déranger et être considérées comme nuisibles par le reste de la population. Les sans-abris,

les mendiants, les toxicomanes ou encore les noctambules sont aussi des usagers de l'espace public et y séjournent également. Ces « groupes problématiques » font l'objet d'un débat public important dans les villes de Suisse, notamment autour de la mendicité.

La volonté d'un contrôle de ces pratiques généralement perçues comme dérangeantes amène différentes mesures. L'une d'entre elles consiste à individualiser, rendre inconfortable ou encore retirer les bancs publics, qui par leur fonction permettent aux marginaux de se regrouper et de séjournier sur le domaine public (BEGARD, 2008). Ces mesures se font néanmoins au détriment des possibilités de séjour de l'ensemble des usagers et traitent en réalité les symptômes d'un problème social. Ces groupes ne disparaissent pas pour autant de l'espace public et sont simplement déplacés vers d'autres lieux.



23 Berne, église Heiliggeist



24 Zurich, gare de Stadelhofen

SÉJOUR DE MASSE ET HAPPENINGS

Le séjour urbain constitue aussi un moyen de communication important, notamment lorsqu'il est pratiqué par un grand nombre de personnes et/ou quand il prend place dans des espaces inattendus (routes très fréquentées par exemple).

Lorsqu'il est pratiqué en masse, le séjour urbain induit une modification des rapports de force dans l'espace public. Ainsi, le *sit-in* est souvent utilisé comme moyen de protestation lors de manifestations. Les participants occupent massivement l'espace en s'asseyant sur le sol, par exemple sur des places ou sur la chaussée, de manière à bloquer le trafic (voir photo 25).

Par ailleurs, les interventions artistiques ou les happenings développent temporairement des formes de séjour dans des espaces habituellement destinés au passage et à la circulation automobile. Ainsi, en mai 2010, à Salzbourg (Autriche), l'association Fairkehr a par exemple organisé un happening sur la rue Saint Julien, l'un des axes très fréquentés de la ville (voir photo 26). Des bandes de gazon ont été déposées sur la chaussée et la population a été invitée à s'asseoir dans l'herbe et à profiter de différentes activités: jeux pour adultes et enfants (frisbee, football), musique, stands d'information, etc. Là aussi, la perception de l'espace et les rapports de force changent. Les visiteurs se sont d'abord montré hésitants avant de faire un usage extensif de ce nouveau lieu temporaire.



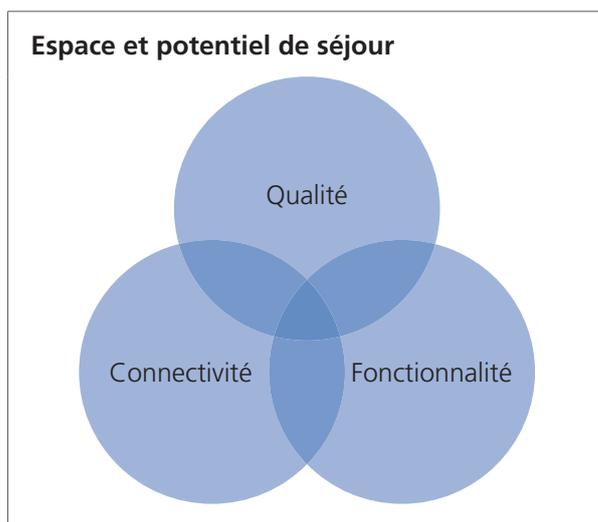
25 Milan, sit-in contre l'homophobie, mai 2009
Photo: Stefano Bolognini



26 Salzbourg (Autriche), Fairkehrfest, mai 2010
Photo: www.fairkehr.net

4 ESPACE ET ENVIRONNEMENT

Les espaces publics sont souvent catégorisés selon une orientation de « passage » ou une orientation de « séjour ». Les premiers favorisent une fluidification des déplacements et un minimum d'obstacles au passage, alors que les seconds s'associent à des activités sans déplacement. Ces derniers nous intéressent bien sûr en particulier, mais les bancs publics ne doivent pas pour autant être absents des lieux de passage. Dans ce type d'espaces, ils présentent en effet également un potentiel de « relais » (repos en chemin) ou d'attente. Par ailleurs, les espaces où les flux de piétons sont très importants n'induisent pas forcément un séjour proportionnel, celui-ci dépendant aussi notamment de la qualité de l'espace lui-même.



Dans tous les cas, l'espace environnant oriente la fonction d'un banc public et du type de séjour urbain recherché par les usagers. De manière générale, on peut distinguer trois propriétés impliquant une demande en bancs publics (voir ci-dessus) : la qualité intrinsèque du lieu (paysage, architecture, calme, etc.), la fonctionnalité (activités ou fonctions associées au lieu) et la connectivité (chemins ou nœud du réseau piéton, interface de transports publics). Chaque lieu cumule souvent plusieurs de ces qualités. Nous les reprenons ici pour étudier les catégories théoriques d'espaces de séjour et d'espaces de passage.

ESPACES DE SÉJOUR

Un espace de séjour se démarque généralement par ses qualités intrinsèques et/ou par sa fonctionnalité. Le paysage (naturel ou construit), l'ambiance, l'urbanité sont autant de qualités qui invitent au séjour: s'asseoir ou s'allonger dans un parc pour y trouver le calme (voir photo 27), discuter avec des amis sur un banc de la vieille ville, etc. Les qualités d'un espace peuvent ainsi être sensorielles (dégagement/vue, calme, qualité de l'air, ensoleillement, beauté architecturale ou paysagère), culturelles (architecture, monuments, musées) ou encore sociales (lieu d'échange et d'urbanité). Sur ce dernier point, le séjour contribue lui-même à la qualité d'un espace en y apportant notamment de la convivialité.

Par ailleurs, un espace de séjour se caractérise parfois aussi par des activités ou des services impliquant une certaine affluence et des besoins spécifiques en matière de séjour urbain. Par beau temps, à l'heure du repas de midi, il n'est pas rare de voir de nombreuses personnes occuper l'espace public pour y manger sur le pouce. L'espace se transforme ainsi en restaurant à ciel ouvert. Les places assises libres se font alors rares et des conflits d'usage avec les commerçants peuvent apparaître : occupation des devantures de magasins et phénomène de « littering » (déchets jonchant le sol). De même, les abords d'un home pour personnes âgées, de la poste ou de la banque du quartier sont des espaces où le séjour est lié à la fonction du lieu (voir photo 28).

Types de séjour: se reposer, se restaurer, attendre, observer, socialiser, lire, rêvasser, etc.

Caractéristiques: séjour de moyenne à longue durée nécessitant un degré de confort élevé



27 Wil (SG), Weierstrasse



28 Chêne-Bourg (GE), rue Peillonex

ESPACES DE PASSAGE

Contrairement aux espaces de séjour, les espaces de passage n'ont ni les qualités ni les fonctions qui invitent explicitement à s'arrêter. Pourtant, en tant qu'espaces traversés, ils se démarquent par leur connectivité et impliquent aussi une demande en places assises mais d'autres fonctions de séjour: l'attente, le relais et le repos. Au cours d'un déplacement, que ce soit à pied ou en transports publics, on est parfois amené à faire une pause, volontaire ou non (voir le « siège d'urgence » de la photo 29). De ce point de vue, les gares et les arrêts de transports publics se profilent comme des lieux d'attente plus ou moins longue (voir photo 30). Celle-ci sera plus agréable s'il est possible de s'asseoir, voire de profiter de ce « temps mort » en lisant, en mangeant sur le pouce ou autre. Par ailleurs, les liaisons piétonnes et les itinéraires de promenade nécessitent également une possibilité de relais, même dans des lieux peu accueillants. En particulier, les personnes âgées, ne pouvant parcourir de longues distances d'une seule traite, apprécient de pouvoir s'arrêter un instant pour reprendre leur souffle et mieux repartir. Ainsi, en plus des interfaces de transports publics, les différents itinéraires des réseaux piétons doivent être étudiés et aménagés en conséquence pour permettre des conditions de séjour suffisantes.

Types de séjour: attendre (le train, le bus, un ami, etc.), faire une pause en chemin, se reposer

Caractéristiques: séjour de courte durée nécessitant des places assises flexibles à confort minimal



29 Berne, gare centrale



30 Baden, Mellingerstrasse

5 INFRASTRUCTURE

Le mobilier en lui-même peut prendre des formes diverses et s'implanter de multiples façons dans un lieu. Le banc public traditionnel, bien que toujours utilisé pour ses qualités fonctionnelles, n'est aujourd'hui qu'un exemple parmi d'autres. Le mobilier urbain est en effet un secteur en pleine expansion, dans lequel designers et artistes proposent des solutions aussi diverses qu'originales.

La thématique de l'infrastructure ne se limite pas au banc lui-même: elle englobe à la fois la fonctionnalité, l'implantation dans l'espace ainsi que le matériel et l'équipement supplémentaire. Chacun de ces aspects influe les usages possibles de l'infrastructure; ils sont traités ci-après en regard des effets possibles en termes d'utilisation.

FONCTIONNALITÉ

Le couple « espace public - mobilier urbain » offre différents niveaux de fonctionnalité en matière de séjour. Ainsi, s'asseoir dans l'espace public peut se faire de manière plus ou moins « formelle », selon le degré de fonctionnalité de l'infrastructure et selon les individus. Le cas le plus extrême consiste à s'asseoir par terre, ce qui n'est bien sûr pas permis (ou valorisé) par tous. À l'opposé, s'asseoir sur une terrasse de café se monnaie par la consommation plus ou moins obligatoire. Cette gradation s'observe dans l'espace public, avec de nombreuses formes mixtes. Par exemple, certains éléments du mobilier urbain, bien que n'étant pas spécifiquement conçus pour s'y asseoir, permettent aux piétons de se l'approprier en détournant sa fonction présumée. Par ailleurs, l'aménagement de certains lieux peut anticiper des pratiques en laissant toutefois une marge d'appropriation aux usagers.

- NON - FONCTIONNEL** Le séjour peut se pratiquer de manière totalement informelle en détournant l'usage prévu d'un espace non-fonctionnel n'autorisant a priori pas le séjour. Comme l'illustre la photo 31, les jeunes ont une pratique très informelle de l'espace public et du mobilier urbain à disposition. Il arrive même qu'ils privilégient ce type de pratique à l'usage d'un banc public.
- SEMI - FONCTIONNEL** Certains espaces ou éléments de mobilier urbain ne sont pas explicitement reconnus comme des places assises, mais se laissent malgré tout utiliser comme tels. Ils permettent une utilisation multifonctionnelle et détournée de leur fonction présumée (voir photo 32). Les murets, les escaliers, les fontaines et certaines œuvres d'art intègrent implicitement une possibilité de séjour.
- FONCTIONNEL** À l'image du banc public, les places assises fonctionnelles sont spécifiquement et explicitement conçues pour s'y asseoir. À ce titre, le banc public fait figure de symbole du séjour urbain. Ce type d'infrastructure fonctionnelle répond ainsi majoritairement aux besoins des aînés et des personnes à mobilité réduite.
- COMMERCIAL** Finalement, les terrasses de cafés offrent des places assises fonctionnelles de type « commerciales », contre l'achat d'une boisson par exemple. Bien que nécessaires, elles ne doivent pas remplacer les places assises publiques (et gratuites).



31 Zurich, gare de Stadelhofen



32 St. Gall, Raiffeisenplatz

IMPLANTATION SPATIALE

Aménager et agencer des bancs publics dans l'espace ne se fait pas sans un minimum de réflexion. Selon la solution choisie, les usages peuvent être fortement différenciés. L'emplacement, la disposition et la flexibilité de l'infrastructure sont autant d'aspects qui jouent un rôle tant sur l'accessibilité (en particulier pour les personnes à mobilité réduite) que sur l'interactivité et orientent ainsi le type de séjour urbain pratiqué.

EMPLACEMENT

Au sein d'un lieu donné, l'emplacement du banc doit être bien réfléchi, sur des critères tels que la vue, l'ensoleillement, la circulation et bien sûr l'accessibilité du banc au sein du lieu, notamment pour les personnes à mobilité réduite (éviter les esaliers et autres obstacles). De par son emplacement dans un carrefour doublé de voies ferrées, le banc public de la photo 33 se limite à une fonction de relais et à une utilisation de courte durée.

DISPOSITION

Les bancs disposés en groupe peuvent être agencés de nombreuses manières : en hexagone, en carré, en ligne, vers l'intérieur, vers l'extérieur, etc. Ces différentes possibilités auront par exemple un impact sur le potentiel de socialisation ou sur la mise en valeur d'un beau paysage ou d'un monument.

FLEXIBILITÉ

Le mobilier dédié au séjour peut être plus ou moins mobile et donc adaptable par l'utilisateur. Les chaises qui ont été disposées sur la photo 34 permettent aux utilisateurs de choisir eux-mêmes l'agencement. Fixées au sol par une chaîne pour éviter un usage « excessif », elles permettent une interactivité intéressante.



33 Affoltern am Albis (ZH)



34 Winterthur, Sulzerareal

MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT

Le design du mobilier urbain destiné au séjour constitue le dernier chapitre de notre panorama. Là aussi, une grande diversité de produits existe, selon les formes, matériaux ou équipements supplémentaires. L'ergonomie, le confort et l'interactivité varient selon les solutions qui s'adressent donc à un public différencié.

DIMENSIONS ET CONFORT

Les dimensions données aux places assises garantissent plus ou moins d'accessibilité et de confort. Pour que ces qualités soient garanties pour tous les usagers, y compris les personnes à mobilité réduite, le dimensionnement d'un banc public doit répondre à différents critères d'ergonomie (hauteur du siège, accoudoirs, etc.), précisés notamment dans le document « Espace de rue sans obstacles – Exigences des personnes avec handicap » (PESTALOZZI et al., 2010)

FORMES

Les solutions de design actuelles sortent parfois des sentiers battus. Si le banc public classique reste l'une des figures phares du mobilier urbain de par sa grande fonctionnalité, les designers explorent des formes qui privilégient différentes positions, invitent à un autre rapport à l'espace ou entre les usagers, comme c'est le cas dans le quartier des musées à Vienne (voir photo 35). La forme peut parfois laisser un flou sur la fonction de l'objet et susciter des questions: Est-ce un banc, une œuvre d'art? Comment est-on supposé l'utiliser?

Le *private bench* (banc privé) de l'artiste Fabian Brunsing questionne par exemple le statut public ou privé du banc «public» (voir photo 36): il n'est utilisable que sur une durée déterminée lorsque l'utilisateur insère 50 centimes d'euros dans la caissette.

MATÉRIAUX

Le mobilier urbain destiné au séjour fait appel à une multitude de matériaux, qui jouent bien sûr un rôle dans le confort ou l'aspect visuel (voir photo 37). Selon les saisons, les matériaux ont un effet thermique différent (la pierre garde par exemple la chaleur plus longtemps). Par ailleurs, selon le matériau et le design choisi, les bancs publics exposés à la pluie seront plus ou moins accueillant juste après une averse.

ÉQUIPEMENT

Différents éléments de mobilier supplémentaire peuvent améliorer la qualité du séjour. En premier lieu, la protection contre les intempéries (vent, pluie, neige) permet un usage en toutes saisons. D'autre part, l'éclairage contribue à l'amélioration du sentiment de sécurité durant la nuit (voir photo 38). Finalement, selon le type de séjour attendu ou souhaité, la mise à disposition de poubelles de tri (séjour lié à la consommation) à une distance convenable, ou encore l'accès à l'eau courante et aux WC dans le cas de séjour de durée supérieure.

ENTRETIEN

Pour rester attractif, le matériel doit garder une certaine qualité et une propreté pour les usagers. Un banc vandalisé, par exemple par des graffitis, ou mal entretenu (usure, déjections de pigeons, feuilles mortes, neige etc.) sera rarement voire pas du tout utilisé.



35 Vienne, Museumsquartier
Photo: Tanja Henz



36 Pay & Sit - the private bench
© Fabian Brunsing, photographe et artiste



37 Lausanne, quartier du Flon



38 Zurich, Turbinenplatz
Photo: Ville de Zurich

6 SYNTHÈSE

Ce panorama autour du séjour urbain et du banc public montre une diversité de fonctions, d'usagers, d'espaces et de solutions d'infrastructure. Celle-ci peut se résumer ainsi:

- Le banc public au sens large est le vecteur du séjour urbain et de ses multiples activités qui contribuent à la qualité de l'espace public en y apportant urbanité, qualité de vie, attractivité et convivialité.
- La large gamme des usagers et des pratiques de séjour fait intervenir des besoins différents liés aux compétences de mobilité, à la capacité d'appropriation, ainsi qu'aux activités de chaque personne.
- Les différents espaces impliquent une demande et un potentiel de séjour diversifiés selon leur qualité, les activités qui s'y trouvent ou la connectivité qu'ils offrent. Les espaces de passage n'excluent pas le séjour, qui s'y pratique sous la forme de l'attente ou du relais.
- Les choix faits en matière d'implantation et de conception du mobilier urbain ont des impacts très différents sur les usages et orientent ainsi le type de séjour pratiqué.

Pour répondre à la demande en séjour dans l'espace public, les autorités doivent intégrer ce thème important dans une réflexion globale autour de la mobilité (piétonne) et de l'aménagement des espaces publics. L'offre en matière de séjour contribue d'une part au capital de mobilité de chacun, en particulier pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, et d'autre part à la qualité de l'espace public. Ainsi, les recommandations suivantes sont formulées pour une vision plus globale du séjour, en s'articulant en objectifs, mesures et indicateurs.

OBJECTIFS

- Améliorer le séjour dans l'espace public en termes quantitatifs et qualitatifs.
- Améliorer ainsi la qualité des espaces publics (attractivité, convivialité, urbanité, ...) pour l'ensemble de la population

MESURES

- Analyse de l'existant: zones de qualité, zones à problème, manques particuliers
- Élaborer une stratégie de planification et d'aménagement des espaces publics intégrant le séjour urbain, en synergie avec la planification des réseaux piétons.
- Garantir une disposition régulière de bancs publics dans les quartiers d'habitation et le long des axes du réseau piéton.
- Garantir un nombre minimal de places assises (protégées des intempéries) aux arrêts de transports publics.
- Garantir une offre de séjour suffisante et répondant aux différents besoins dans les espaces regroupant des activités (commerces et services) ou se démarquant par leur qualité.
- Élaborer un catalogue de mobilier urbain concrétisant la stratégie d'aménagement des espaces publics.
- Assurer un entretien régulier du mobilier urbain.

INDICATEURS

- Récolter des données quantitatives (comptages) et qualitatives (enquêtes, photographies) sur le séjour.

7 RÉFÉRENCES

- > BÉGARD, D., *Apologie du banc public. Essai sur le rôle des bancs publics dans l'espace public*, mémoire de recherche en géographie sociale, sous la direction de Yves Bonny, version revue et corrigée, 2008
- > LÉCHOT HIRT, L., et al., *Espace public et mobilier urbain. Une recherche-projet en design*, Haute école d'art et de design, Genève, 2010
- > LEUBA, J., *Séjour urbain de midi. Consommation alimentaire et pratiques de l'espace public*, mémoire de licence, sous la direction du prof. Ola Söderström, Université de Neuchâtel, 2008
- > MAMERI KHIAT, N., et al., *Défi d'un espace public sécurisé: intégrer les besoins des aînés et des handicapés*, in Bulletin Rue de l'Avenir, 1/2009
- > MORO, I., HAENY, G., *Un espace public pour tous : Guide pour une planification cohérente*, Fiche 8, pp. 83-90
- > NEMCHI, M., *Le banc public. Son rôle dans l'environnement urbain et recherche d'emplacements*, mémoire de licence et rapport de stage, Université de Genève, Ville de Genève, 2003
- > Norme VSS 640 070, *Trafic piétonnier - Normes de base*, Association suisse des professionnels de la route et des transports VSS, Zurich
- > PESTALOZZI, C., et al., *Espace de rue sans obstacles – Exigences des personnes avec handicap*, Forschungsauftrag VSS 2008/201 auf Antrag der Vereinigung Schweizerischer Strassenfachleute (VSS), Office fédéral des routes OFROU, Berne, 2010
- > RIVIERE, J., THOMAS, O., «Nuisibles ?», EspacesTemps.net, Mensuelles, 01.10.2005
<http://espacestems.net/document1605.html>
- > SAILER, K., *Die lebenswerte Stadt: öffentliche Räume der Zukunft*, mémoire de diplôme, sous la direction de Barbara Zibell, Université de Hannover
- > SAUTER, D., *Das Zürcher Limmatquai vor und nach der Neugestaltung. Fuss- und Veloverkehrsaufkommen. Verweilen im öffentlichen Raum und Verkehrsablauf im Vergleich der Jahre 2004 – 2005 und 2008*, Urban Mobility Research, Ville de Zurich, 2009
- > SAUTER, D., *Die Seefeldstrasse – Vorher-Erhebung Sept. 2007. Fuss- und Veloverkehrsaufkommen, Interaktionen und Konflikte, Verweilen im öffentlichen Raum*, Urban Mobility Research, Ville de Zurich, 2009
- > SCHENK, S. E., *Sitzen im öffentlichen Raum. Die soziologische Aneignung einer Haltung*, Magisterarbeit, Albert-Ludwigs Universität, Fribourg en Brisgau, 2010
- > SCHLEGEL, S., «Stadt entfernt Sitzbänke, um Obdachlose zu vertreiben», Tages Anzeiger, août 2009
<http://www.tagesanzeiger.ch/zuerich/stadt/Stadt-entfernt-Sitzbaenke-um-Obdachlose-zu-vertreiben/story/17114010>
- > SCHLUP VILAVERDE, M., et al., *Stadträume 2010. Strategie für die Gestaltung von Zürichs öffentlichen Raum*, Ville de Zurich, Tiefbau- und Entsorgungsdepartement, 2006